

Nous n'avons pas imité l'autruche légendaire qui enfouit sa tête dans le sable. Nous n'avons pas dit: «Laissons ces petits Japans progresser, quitte à laisser le reste du territoire en jachère, car ainsi nous serons efficaces.» Pour la première fois, je le répète, le gouvernement du Canada a déclaré que nous devons permettre à notre pays de s'épanouir en répartissant équitablement les moyens de production et les sources d'emploi, afin qu'il n'y ait plus, comme aujourd'hui, des citoyens de première et de seconde classe et qu'au moins nous chercherons à rétrécir l'écart entre les sommets et les abîmes de notre économie.

Je suis de ceux qui n'approuvent pas la première étape du programme. Je pense qu'il y a lieu de louer le gouvernement d'avoir présenté ce programme et accepté le principe de l'égalisation des chances partout au Canada, mais je ne pense pas que nous devions devenir trop exigeants en abordant ce problème. Il faut savoir comment aborder le problème et, surtout, il faut avoir le courage, au besoin, de s'y attaquer selon les règles du bon sens, selon les circonstances, si l'on veut, selon les principes économiques, mais jamais en songeant aux faveurs politiques.

Les données statistiques les plus savantes ne pourraient jamais nous dire si une région a) peut utilement et économiquement assimiler une croissance industrielle et b) si des stimulants contribueront à cette croissance économique utile. Les tableaux les plus compliqués et les plus extravagants ne peuvent fournir une réponse parfaite. Nous entendons, dans la vallée de l'Ottawa, un dicton aujourd'hui assez répandu: «Les chiffres ne peuvent mentir, mais les menteurs savent compter». Peut-être aurions-nous besoin de pousser un peu nos calculs dans ce domaine.

Les problèmes identiques de l'Est et du Nord de l'Ontario sont exceptionnels. Il faut admettre que les données statistiques et tous les critères établis sont injustes pour ces régions de croissance lente de l'Est et du Nord de l'Ontario. En toute justice, il faut dire que, chez nous, le chômage et le manque d'expansion de l'emploi sont moins graves que dans certaines régions comme la Gaspésie, une partie des cantons de l'Est et une bonne partie des provinces Maritimes.

M. le président: A l'ordre! Comme il est six heures, conformément aux dispositions du paragraphe 3 de l'article 15 du Règlement, je dois maintenant quitter le fauteuil afin que la Chambre passe à l'examen des mesures d'initiative parlementaire.

M. Greene: Puis-je dire qu'il est six heures, monsieur le président?

M. l'Orateur suppléant: Comme il est six heures, la Chambre passe maintenant aux affaires inscrites au nom des députés dans le *Feuilleton* d'aujourd'hui, soit les bills d'intérêt privé et les bills d'intérêt public.

• (6.00 p.m.)

BILLS D'INTÉRÊT PRIVÉ

L'hon. J. Watson MacNaught (solliciteur général): Monsieur l'Orateur, sauf erreur, le comité permanent des transports et communications a renvoyé deux bills à l'étude de la Chambre, le bill S-4 et le bill S-5. Y aurait-il moyen d'avoir le consentement unanime de la Chambre pour que nous nous occupions de l'étude en comité de ces deux bills?

Des voix: D'accord.

ÉTUDE EN COMITÉ—TROISIÈME LECTURE

Le bill S-4, concernant *Algoma Central and Hudson Bay Company*—M. Nixon.

Le bill S-5, concernant la *Great Northern Railway Company* et la *Great Northern Pacific & Burlington Lines, Inc.*—M. Wahn.

LA «PRINCIPAL LIFE INSURANCE COMPANY OF CANADA»

La Chambre se forme en comité, sous la présidence de M. Lamoureux, pour l'étude du bill S-9, constituant en corporation la *Principal Life Insurance Company of Canada*, présenté par l'honorable M. Lambert.

Sur l'article 1—*Constitution en corporation.*

L'hon. M. Lambert: Monsieur le président, mon intervention sera brève. Il y a une semaine, trois des requérants, MM. Forster, Stewart et Patrick, accompagnés de leur avocat et d'un agent parlementaire, ont comparu devant le comité permanent des finances, du commerce et des questions économiques. Ils ont longuement été interrogés. Le surintendant des assurances, M. Humphrys, s'est présenté et il a été interrogé par les membres du comité sur toutes sortes de détails. Le comité a accepté le bill dans son entier, sans le modifier. Le président du comité a fait rapport et je demanderais maintenant aux députés d'approuver successivement tous les articles du projet de loi.

(L'article est adopté.)

Les articles 2 à 8 inclusivement sont adoptés.

Le préambule est adopté.

Le titre est adopté.

Rapport est fait du bill qui est lu pour la 3^e fois, puis adopté.